



Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est par la présente donné par Me Marie-Claude Choquette, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, que le Conseil de cette Municipalité, à la séance extraordinaire du 30 janvier 2017, tenue en la salle du conseil de la Mairie de Saint-André-Avellin, située au 119 rue Principale à Saint-André-Avellin, a adopté le règlement suivant :

285-17 - Règlement relatif aux tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'ordures, de matières recyclables, de traitement des eaux usées (égout et épuration) et du Centre de tri (Écocentre) pour l'exercice financier 2017

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétariat municipal sis au 119, rue Principale à Saint-André-Avellin.

DONNÉ à Saint-André-Avellin, ce 20^e jour du mois de février de l'an deux mille dix-sept.

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière


Me Marie-Claude Choquette